



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil dix-huit, le vingt mars, à 19h00, le Conseil Municipal de la commune de LE TORQUESNE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Sylvain MARIE.

Étaient présents : Sylvain MARIE, Jacques AUBER, Xavier DUCY, Thérèse GUILLARD, Jeanne GONCALVES, Philippe BECQUEMONT, Gérard BOURG, Cyril REMEUR, Pierrette LAVAL

Procuration : Mauricette HENRI donne procuration à Sylvain MARIE

Secrétaire de séance : Thérèse GUILLARD

Monsieur Le Maire constate la présence de 09 conseillers et 1 pouvoir, rappelle l'ordre du jour et déclare la séance ouverte.

Monsieur Le Maire demande à ajouter à l'ordre du jour les points suivants :

- 1/ Autorisation d'encaisser 3 chèques correspondant à la participation au repas des anciens pour les accompagnateurs âgés de moins de 65 ans,
- 2/ Autorisation donnée à Monsieur Le Maire de faire une demande de subvention APCR concernant la rénovation du puit.

A l'unanimité ces 2 points sont ajoutés à l'ordre du jour.

DÉLIBÉRATION 2018 – 10 : Autorisation donnée à Monsieur Le maire d'encaisser un chèque de remboursement EDF

La mairie a reçu un chèque d'un montant de 532,75 euros d'EDF suite à un trop perçu de notre part. Monsieur Le Maire demande l'autorisation d'encaisser ce montant.

A l'unanimité les membres du conseil autorisent Monsieur Le Maire à encaisser ce chèque d'un montant de 532,75 euros.

DÉLIBÉRATION 2018 – 11 : Choix du prestataire concernant des travaux de voiries

Monsieur le Maire présente les devis concernant la mise en place de bordures et caniveaux aux entrées des propriétés MANSIRE et GONCALVES.

Après débat, le conseil municipal décide de faire établir des devis pour remblayer, sur une longueur de 4 mètres de chaque entrées de ces propriétés, avec du « tout venant » et la mise en place de terre pour faire un « talus » de manière à créer une barrière naturelle.

Le conseil prendra sa décision à la prochaine réunion.

DÉLIBÉRATION 2018 – 12 : Autorisation d'encaisser 3 chèques correspondant à la participation au repas des anciens pour les accompagnateurs âgés de moins de 65 ans

Les membres du conseil autorisent l'accompagnement des conjoints de moins de 65 ans au repas des aînés moyennant la participation financière de 35 euros. Le conseil autorise Monsieur Le Maire à encaisser la somme de 105 euros (3 chèques de 35 euros) correspondant à la participation de 3 personnes à ce repas.

DÉLIBÉRATION 2018 – 13 : Autorisation donnée à Monsieur Le Maire de faire une demande de subvention APCR concernant la rénovation du puit

Suite au débat d'orientation budgétaire et à son inscription au budget 2018, Monsieur Le Maire demande l'autorisation pour faire une demande de subvention auprès du département, appelé Aides aux Petites Communes Rurales (APCR) concernant la rénovation de notre petit patrimoine rural dit le puit.

A l'unanimité les membres du conseil donnent l'autorisation à Monsieur Le Maire de faire une demande APCR pour la rénovation du puit communal.

Questions diverses :

*** Lotissement l'herbage de l'église**

Monsieur Le Maire informe les conseillers qu'il y a 10 permis d'accepté, 2 en-cours et 1 refusé qui devrait être redéposé semaine prochaine.

*** Courrier suite demande Monsieur GENET, administré de la commune (chemin de la cour de l'orme)**

Monsieur Le Maire informe les conseillers, suite aux différentes plaintes de Monsieur GENET face à la dangerosité à l'intersection de la route du Gardin Bourges et du chemin de la cour de l'Orme qu'un courrier mail a dû être transmis à la sous-préfecture expliquant que le conseil municipal a statué après constat sur place pour ne pas donner suite à la demande de notre résidant.

Il ressort de cette décision que le carrefour présente effectivement une visibilité qui demande une attention particulière lorsque l'on sort du chemin emprunté par le demandeur. Ce chemin est emprunté par d'autres riverains qui n'ont jamais manifesté un quelconque danger.

Monsieur Le Maire rappelle qu'afin d'étayer cet argument, il a demandé à l'agence DDTM de lui donner son avis : là encore le constat est le même. La sortie n'est d'aucun danger, l'entretien pour améliorer la visibilité est fait et ce type de "sortie" est typique des chemins du pays d'auge. (visite de Monsieur LAMARE le 12/10/2017 qui était saisi d'une demande des services de l'Etat).

Monsieur Le Maire précise que le conseil est constamment attentif à la sécurité et au bien vivre de ses habitants. Si un miroir était imposé ici, il conviendrait d'en prévoir sur un grand nombre de nos croisements ruraux.

*** Trous dans les chemins suite aux intempéries / panneau signalétique**

Les conseillers constatent qu'un grand nombre de chemins ont été davantage détériorés suite aux mauvaises conditions climatiques que nous subissons depuis plus de 5 mois. Dès que le temps le permettra, Monsieur Michel COUTANCE, l'agent technique, se chargera de reboucher les trous.

Monsieur Gérard BOURG fait la remarque que le panneau de « Route de dives » a disparu. Monsieur Le Maire demande à ce que recherche soit faire pour qu'il soit retrouvé rapidement.

*** Cimetière**

Madame Jeanne GONCALVES réitère sa demande quant à la tombe de Louis DODIER. En effet, la plaque tombale se dégrade à nouveau : il faudrait reboucher l'un des endroits fendillés.




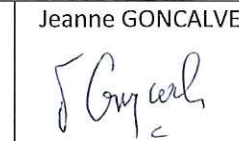



Monsieur Jacques AUBER confirme que cette tâche va être demandée à Monsieur Michel COUTANCE, dans les prochaines semaines.

*** Dates prochaines réunions**

Monsieur le Maire rappelle la date du conseil municipal concernant le vote du budget, en présence de Monsieur HOARAU, le percepteur : mardi 3 avril à 19h00

Prochain conseil municipal : mardi 17 avril à 19h00

L'ordre du jour est achevé, la séance est terminée à 21h00

 Sylvain MARIE	 Jacques AUBER	Xavier DUCY	 Thérèse GUILLARD	 Jeanne GONCALVES
 Philippe BECQUEMONT	 Gérard BOURG	Cyril REMEUR	Pierrette LAVAL	 Mauricette HENRI PPS-MARIE